

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 8 août 2007, la société Itefin Participations (1) (sise 45 avenue Kléber, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 août 2007, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir, au 7 août 2007, 8 088 357 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 14,93% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la modification du nombre d'actions composant le capital de la société GFI INFORMATIQUE par suite d'exercices de BSAR.

-
- (1) Contrôlée par le FCPR Apax France VII, représenté par sa société de gestion Apax Partners SA, et par Altamir Amboise SCA, représentée par Apax Partners & Compagnie Gérance SA.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 54 168 916 actions représentant autant de droits de vote.